



Me BERNASCONI, Avocat associé de
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY
FOREST de BOYSSON
à BOURG EN BRESSE, 9 Avenue Alsace Lorraine

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER EN COPROPRIETE
SIS A SAINT-CERGUES (74140)
439 route de la Cave aux Fées - Résidence "Les Glycines"
+ TROIS PARCELLES DE TERRE

SUR LA MISE à PRIX DE : 400.000 €
outre charges

ADJUDICATION le MARDI 02 MARS 2021 à 14 HEURES
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE
32 Avenue Alsace Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE

Cette vente est poursuivie à la requête de la SELARL MJ SYNERGIE, mandataires judiciaires, au capital de 150.000 €, siège social à LYON (69003) 36 Cours Lafayette, identifiée au SIREN sous le n° 538.422.056 et immatriculée au RCS de LYON, représentée par Maître FC DESPRAT, demeurant 22 Rue du Cordier à BOURG EN BRESSE (01000), agissant en qualité de liquidateur de la Société dénommée ODYSSEE SARL, Société à Responsabilité Limitée, fonction à laquelle elle a été désignée aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE, en date du 27 Juillet 2012.

Ayant pour avocat Me BERNASCONI, Avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST de BOYSSON.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

1°) Sur la Commune de SAINT-CERGUES (74140), 439 Route de la Cave aux Fées, Résidence "Les Glycines", un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété comprenant 11 appartements et 11 caves.

Règlement de copropriété avec état descriptif de division établi le 27 Décembre 2005. L'ensemble immobilier est cadastré :

- Section C numéro 1496, lieudit "439 Route de la Cave aux Fées", pour 12 a 90 ca,
 - Section C numéro 1498, lieudit "Vignes Georges", pour 09 a 20 ca,
 - Section C numéro 3454, lieudit "Vignes Georges", pour 06 a 75 ca,
 - Section C numéro 3456, lieudit "Vignes Georges", pour 27 a 36 ca,
 - Section C numéro 3459, lieudit "Vignes Georges", pour 16 ca,
 - Section C numéro 3460, lieudit "Vignes Georges", pour 04 a 06 ca
- Soit une contenance totale de 60 ares 43 centiares.

L'ensemble immobilier forme un "U". Le bâtiment principal est un bâtiment ancien qui a fait l'objet de travaux de rénovation qui n'ont pas été achevés. Il se trouve totalement désaffecté, laissé à l'abandon, ouvert aux intempéries. Les revêtements des façades sont vétustes et grossiers. La toiture est composée de tuiles. Les descentes d'eaux pluviales sont vétustes et fortement déformées et rouillées. Les menuiseries extérieures en PVC sont installées ainsi que les volets roulants, mais sont endommagés ou cassés. Les parties communes sont brutes et vétustes. Aucun garage identifiable. Les caves se situent en rez-de-chaussée. Elles sont brutes et dépourvues de porte. Aucune partie de l'immeuble n'est habitable en l'état, ni aucun appartement. Les appartements sont dégradés, vétustes. Plus à l'Est et en contrehaut de la propriété, un petit bâtiment est actuellement occupé par des moutons.

2°) Trois parcelles de terre cadastrées Section C numéros 3464, 3462 et 3467 (86 ca, 56 ca et 44 ca) : parcelles nues et recouvertes de végétaux ; elles ne sont pas entretenues.

Visite du bien : Mercredi 17 Février 2021 de 11 h à 12 h par la SELARL VIATORES, Huissiers de Justice à ANNEMASSE (74100).

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en UN SEUL LOT au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, au PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000), le **MARDI 02 MARS 2021 à 14 HEURES** sur la mise à prix de **QUATRE CENT MILLE EUROS OUTRE CHARGES**.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST de BOYSSON.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI - Tél : 04.74.45.69.23 - courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com.

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque

à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix (consignation minimum de 3.000 €).

Pour extrait,
Me BERNASCONI, Avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET
MONNET-SUETY FOREST de BOYSSON

ECO 74 422 22/01/21